

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

#### Arrêté du 29 décembre 2023 fixant la liste des emplois de responsable de capitainerie

NOR : TREK2334637A

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,  
Vu le décret n° 2013-1147 du 12 décembre 2013 relatif à l'emploi de responsable de capitainerie,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – En application de l'article 4 du décret n° 2013-1147 du 12 décembre 2013 susvisé, les fonctions correspondant à l'emploi de responsable de capitainerie visées aux articles 2 et 3 de ce même décret sont :

- commandant du port des Sables-d'Olonne ;
- commandant du port de Tonnay-Charente ;
- commandant du port de Port-Vendres ;
- commandant du port de Bonifacio ;
- commandant du port de Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- commandant du port de Roscoff ;
- commandant du port du Légué ;
- commandant adjoint du port de Port-la-Nouvelle ;
- commandant adjoint du port de Toulon ;
- commandant adjoint du port d'Ajaccio ;
- commandant adjoint du port de Nice ;
- commandant adjoint du port de Dieppe.

**Art. 2.** – L'arrêté du 21 février 2014 fixant la liste des emplois de responsable de capitainerie est abrogé.

**Art. 3.** – Le directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 29 décembre 2023.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur des ressources humaines,*  
J. CLÉMENT